



Congé parental et temps partiel de droit

Par **HORTUS**, le **05/01/2018 à 22:01**

Bonjour,

je ne parviens pas à obtenir de la CAF la réponse à la question suivante. Je suis enseignante dans le public : m'est-il possible de bénéficier d'un congé parental à temps complet (et donc de percevoir le PrePare à taux plein), puis de reprendre le travail à temps plein trois mois (en le signalant bien sûr à la CAF pour interrompre le versement de l'aide) avant de demander un mi-temps de droit à la rentrée de septembre (et donc à nouveau le PrePare à taux partiel à la CAF) ? Ou bien faut-il que le temps partiel succède immédiatement au congé parental complet ? Je précise que je ne resolliciterai plus pour cet enfant de congé parental à temps complet.

D'avance merci pour l'éclairage.

Cordialement.